

Le Burundi lourdement sanctionné par l'instance dirigeante du Basketball africain

APA, 01-10-2014 Une amende de 28.000 dollars infligée au Burundi pour non-participation aux éliminatoires de la zone 5 en Basket Bujumbura (Burundi) - Le Burundi doit payer une amende de 28.000 dollars us pour n'avoir pas participé aux éliminatoires de la zone cinq qualificatives pour l'Afro basket et les jeux africains 2015, qui se sont déroulés du 21 au 28 septembre à Kampala en Ouganda, a-t-on appris mardi auprès des organisateurs. Le pays a été également privé de participation à l'Afro Basket 2015 qui se déroulera à Tunis et aux jeux africains de Brazzaville en juillet 2015.

Après un mois de préparatifs, les équipes nationales masculine et féminine de basketball burundaises ont été surprises d'apprendre à la dernière minute qu'elles n'y participeront pas. Pourtant, les équipes avaient déjà confirmé leur participation. La raison invoquée, le ministre en charge des Sports est à court de moyens. C'est la désolation au sein des équipes qui n'ont pas pu défendre l'honneur du pays après les récents exploits réalisés à Mombasa au Kenya lors du tournoi des équipes championnes des pays membres de la zone 5.